



BON DE COMMANDE

PDF remplissable à nous faire parvenir par e-mail,

À réception, nous vous adresserons une facture proforma, incluant les frais d'emballage et de port.

NOM/SOCIÉTÉ

Téléphone

Adresse Facturation

Adresse de Livraison (si différente)

RÉFÉRENCES	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNIT. HT	PRIX TOTAL HT

MONTANT HT

**POUR TOUTE COMMANDE DE MOUVEMENT,
N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER L'ÉPAISSEUR DE VOTRE SUPPORT :**

Conditions générales de vente

Les produits sont fournis aux prix du tarif et, le cas échéant, dans la proposition commerciale adressée au client. Les prix sont exprimés en euros, nets et HT, départ usine et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge du Client.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'acheteur. Elles ne sont réputées acceptées par LIBERMAT que lorsque celle-ci en a accusé réception.

Conditions de paiement

Sauf condition particulière, nos ventes sont payables d'avance, à la commande. Le montant est communiqué par l'envoi d'une facture par e-mail.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acquéreur.

En outre, en cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Fournisseur pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente, ou sur la facture émise par le Fournisseur.

Livraisons

Les produits acquis par l'Acheteur seront livrés dans un délai maximum de 2 jours à compter de la réception par le Fournisseur du règlement.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison n'excédant pas 7 jours.

En cas de retard supérieur à 7 jours, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Fournisseur.

La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acquéreur ou en cas de force majeure.

La livraison sera effectuée à l'adresse indiquée par l'acquéreur, les produits voyageant aux risques et périls de celui-ci.

L'Acquéreur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément formulées par écrit, par celui-ci, dans un délai de 2 jours à compter de la livraison, les produits délivrés par la société LIBERMAT seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Le Fournisseur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acquéreur.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acquéreur, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure.

Clause de réserve de propriété

Le Fournisseur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acquéreur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'Acquéreur restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acquéreur.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acquéreur dès la livraison des produits commandés.

L'Acquéreur s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit du Fournisseur, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, le Fournisseur serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

En cas de litige, seul le tribunal de Paris est compétent.

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les rabais, remises et ristournes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.